

Politique de la province sur le programme « Options et opportunités » (O₂)

Publication de la politique

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) a le plaisir de présenter sa *Politique sur le programme « Options et opportunités »*, qui a été élaborée en collaboration avec les membres du personnel des centres régionaux pour l'éducation (CRE) et du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

Cette politique garantit que les élèves néoécossais bénéficieront d'un accès équitable à un programme « Options et opportunités » qui soit sensible à la culture et à la langue et qui les accepte et les respecte quand il s'agit de les soutenir dans leur apprentissage et de tenir compte de la diversité de leurs aptitudes.

Cette politique **entre en vigueur en mai 2022** et remplace toutes les politiques apparentées qui sont actuellement en place dans les écoles. Elle fonctionne en lien avec les autres politiques apparentées des CRE, du CSAP et de la province qui définissent les exigences du programme.

La nouvelle *Politique sur le programme « Options et opportunités »* définit les composantes et les exigences du programme « Options et opportunités » (O₂) et clarifie les responsabilités de tous les participants dans l'appui au programme et à ses participants. Ce programme est censé aider les élèves à s'orienter vers une carrière ou une profession dans des contextes répondant à leurs besoins sur le plan de l'apprentissage. Les élèves nouent des liens avec le monde du travail, avec les établissements postsecondaires et avec les programmes de formation, ce qui les aide à faire la transition vers de nouveaux environnements au-delà de l'école secondaire. Les élèves inscrits au programme O₂ travailleront sur les domaines de compétence transdisciplinaires et acquerront les compétences qui les prépareront à poursuivre leur apprentissage et à réussir leurs transitions toute leur vie durant.

Le MEDPE a conscience du fait que cette politique définit des responsabilités administratives et que les administrateurs scolaires joueront un rôle important dans sa mise en œuvre. Nous nous engageons à collaborer avec les CRE et avec le CSAP pour veiller à ce que cette politique soit bien appliquée.

Original signé par

L'honorable Becky Druhan

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Remerciements

Nous tenons à remercier les groupes et les individus suivants de leurs suggestions et de leur participation à l'élaboration de cette politique :

- les élèves, les parents/tuteurs, les enseignants, les administrateurs et les membres de la collectivité ayant participé au processus de consultation;
- les membres du personnel des centres régionaux pour l'éducation et du Conseil scolaire acadien provincial;
- les membres du personnel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.